

## **TOMATES D'ITALIE OU VIANDE FRANÇAISE : LECLERC VA MENTIONNER L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DE SES PRODUITS**

**L'enseigne de grande distribution cherche ainsi à rassurer les agriculteurs et à répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs sur l'origine des aliments qu'ils achètent.**

Italie, Espagne, Turquie ou France. Le groupement E. Leclerc a annoncé ce jeudi 28 novembre qu'il s'engageait à mentionner dès l'an prochain l'origine géographique des principaux ingrédients de ses produits à marque distributeur (MDD), dans un contexte de grogne d'agriculteurs dans toute la France. "A partir de janvier 2020, il sera fait mention de l'origine géographique précise des principaux ingrédients entrant dans la composition des produits 'Marque Repère', 'Nos régions ont du talent', 'Eco+', 'L'origine du goût' et 'Tradizioni d'Italia'", affirme dans un communiqué le groupement, premier distributeur de France en termes de parts de marché.

Des centaines d'agriculteurs ont convergé vers Paris à l'appel des syndicats FNSEA et Jeunes Agriculteurs, afin notamment de mettre la pression sur la grande distribution et ses fournisseurs, alors que viennent de commencer les négociations commerciales annuelles qui fixent les prix pour un an.

### **Distorsion de concurrence**

Avec cette mobilisation, qui s'est étendue dans toute la France, les agriculteurs entendaient également exprimer leur désarroi face aux difficultés économiques qui s'accumulent et à la défiance d'une partie des citoyens vis-à-vis de leur profession. A Toulouse, ils ont dénoncé notamment la distorsion de concurrence entre produits français et produits venant de l'étranger, dont les normes de production sont moins contraignantes qu'en France, en investissant les secteurs fruits, viande et conserves du Marché d'intérêt national (MIN).



"L'Etat laisse faire cette distorsion de concurrence", a dénoncé Luc Mesbah, de la FDSEA de Haute-Garonne, en montrant l'exemple de deux boîtes de cassoulet, de même poids, l'une contenant des produits d'origine locale, à 4,30 euros (HT), l'autre à 0,98 euro, avec des produits d'origine UE, sans autre précision.

### **La fin de l'appellation "origine UE"**

L'initiative des centres Leclerc se veut donc une réponse à ce mécontentement, qui va de pair avec une demande de plus en plus forte des consommateurs sur l'origine des produits qu'ils achètent, avec l'idée de privilégier quand c'est possible le local et le "made in France". Selon son communiqué, E.Leclerc deviendra ainsi le "premier acteur de la distribution française" à indiquer clairement pour ses produits à marque de distributeur, l'origine géographique précise des ingrédients principaux qui entrent dans la composition de ses recettes.

A partir de janvier 2020, "les mentions 'Viande française', 'tomate d'Italie', 'noisette de Turquie', 'blé de France et d'Allemagne'... remplaceront les appellations obscures 'origine UE' ou 'origine de divers pays de l'UE' qui déplaisent aux consommateurs", précise le groupement.

#### **Lien article :**

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/tomates-ditalie-ou-viande-francaise-leclerc-va-mentionner-lorigine-geographique-de-ses-produits-1356346>

